

Observation n°18 :

Monsieur le commissaire,

Après lecture du projet des panneaux photovoltaïques au sol sur la commune de LA CHAPELLE BÂTON 86250, je souhaiterais émettre un avis favorable.

En effet, ce projet permettrait à un jeune agriculteur de s'assurer un revenu correct et ainsi de participer au développement de son exploitation. De plus l'atelier ovin étant déjà constitué, il semble cohérent d'allier les deux aspects afin de permettre au sol de recevoir un fumier naturel indispensable à la fertilisation des végétaux. Ensuite, les nappes phréatiques seront protégés par l'arrêt des produits chimiques sur les sols.

Merci de de votre considération,

Cordialement,
MARÉCHAL Océane